

(N° 13.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1887-1888.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888.

(Voir les n^{os} 98, IX, session de 1886-1887, 3, IX, et 36, session de 1887-1888,
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888 est fixé à la somme de quarante six millions quarante sept mille cinq cent soixante-dix francs (46,047,570 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 17 janvier 1888.

Les Secrétaires,
(Signé) LÉON D'ANDRIMONT.

Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) DE LANTSHEERE.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE 1 ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	492,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000 »	
4	Matériel	65,000 »	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires).	190,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,960 »	1,407,150 »
7	— — des provinces et des places	270,440 »	
8	— du service de l'intendance	257,750 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	308,400 »	1,262,500 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	754,100 »	
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,639,100 »	25,931,720 »
13	— — de la cavalerie	5,806,600 »	
14	— — de l'artillerie	5,458,120 »	
15	— — du génie	1,353,500 »	
16	— — du bataillon d'administration	674,400 »	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'Ecole militaire et de l'Ecole de guerre	232,100 »	285,750 »
18	Dépenses d'administration.	53,650 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements.	66,375 »	1,368,825 »
20	Matériel de l'artillerie.	1,302,450 »	
CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,470,000 »	1,470,000 »
CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande	7,010,300 »	13,494,570 »
23	Fourrages en nature	4,221,100 »	
24	Casernement des hommes.	768,070 »	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 »	
26	Frais de route et de séjour	130,000 »	
27	Transports généraux	100,000 »	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 »	
29	Remonte.	990,100 »	
CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	
CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours.	155,000 »	155,000 »
CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,075 »	15,075 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. . fr.		»	46,047,570 »